



Rôle du Correspondant Départemental

<p>But du poste et son rapport à l'action globale de l'E.S.A</p>	<p>Il anime et coordonne l'activité des antennes du département pour renforcer leur présence sur le terrain et les soutenir en cas de besoin.</p> <p>Il représente les antennes auprès des acteurs sociaux ; son rôle étant officialisé par le bureau de l'E.S.A auprès des instances concernées.</p>
<p>Résumé du travail à accomplir</p>  	<p>En Interne</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il a des contacts réguliers avec les responsables d'antennes pour acquérir une bonne connaissance de la réalité des antennes afin de mieux les aider, les épauler et coordonner leurs activités. 2. Il organise des réunions des responsables pour échanger et initier avec eux des actions communes. 3. Il participe aux différentes actions lancées pour recruter et fidéliser les bénévoles, notamment les actions de communications (campagnes d'affichage, articles dans les journaux, forums, réunions d'accueil, formations...). 4. Il transmet les informations émanant du Bureau et du Conseil d'Administration, les explique pour que chacun adhère en ayant une vision plus claire des enjeux. 5. Il transmet au bureau les informations émanant des antennes. 6. Il accompagne la création de nouvelles antennes. 7. Il veille à la continuité de la vie des antennes et organise le remplacement des responsables lorsque cela devient nécessaire. 8. Il participe aux réunions des Correspondants Départementaux organisées au niveau national. <p>En Externe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il présente l'action de l'E.S.A auprès des institutions (Conseil Général ou Régional, Préfecture, Mission Ville, CAF, DDASS...). 2. Il participe aux groupes de travail organisés par ces interlocuteurs. 3. Il recherche localement dons et subventions et gère les dossiers en accord avec le Bureau de l'E.S.A. 4. Il établit des relations avec d'autres associations locales et prend les initiatives nécessaires à la vie de l'E.S.A.
<p>Temps à consacrer</p>	<p>1 journée par semaine.</p>
<p>La personne responsable du Correspondant Départemental</p>	<p>Le Président.</p>
<p>Devoirs et responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Respect du cadre associatif et de la réglementation en vigueur. > Responsable de l'image de l'association auprès des partenaires. > Absence de prosélytisme de quelque ordre que ce soit. > Diffusion de l'information montante et descendante.
<p>Les exigences de bases</p>	<p>Disponibilité. Qualités humaines et relationnelles. Discernement. Tolérance. Discrétion. Réactivité. Dynamisme. Écoute des autres. Capacité à motiver et fédérer sur un projet commun.</p>
<p>Les règles de remboursement éventuel des frais</p>	<p>Selon les règles et modalités en vigueur au sein de l'association.</p>
<p>Si cette offre vous intéresse</p>	<p>contact@entraidescolaireamicale.com</p>